



Conseil Général de
Ropraz
P a. Gabriel Liechti
Rte d'Ussières 6
1088 Ropraz
Tél 079 398 03 62

Ropraz, le 28 août 2024

ROPRAZ Séance du Conseil Général du 24 juin 2024

Il est 20h00, le Président M. Gabriel Liechti ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 01/2024 – Rapport de gestion 2023 de la Commune de Ropraz
8. Préavis 02/2024 – sur les comptes 2023 de la Commune de Ropraz
9. Préavis 03/2024 – sur l'arrêté d'imposition 2025-2026 de la Commune de Ropraz
10. Nominations statutaires
11. Divers et propositions individuelles

1. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Appel

26 présent-e-s, 5 excusé-e-s, 1 absent.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

M. Martin Rod : Au dernier paragraphe de la page 5 du PV du 4 décembre 2023, il est écrit dans ma réponse « [...] de même que la qualification de "village-rue" etc... », ce qui n'est pas ce que j'ai voulu dire. J'aimerais donc que la fin de la phrase soit supprimée, par souci d'exactitude.

M. Julien Leyvraz : C'est bien noté.

Le dernier procès-verbal est accepté à l'unanimité avec cette modification.

4. Assermentation(s) éventuelle(s)

Rien à signaler.

5. Communications du Président du bureau

M. le Président Gabriel Liechti annonce qu'il aura peu de communications à transmettre, si ce n'est deux démissions au sein du Conseil. Il nous lit la lettre de M. Boris Chappuis, dont la démission est déjà effective, et de M. Yves Flaction, dont la démission sera effective en juillet 2024.

Une petite agape est prévue à la fin de la séance.

6. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet

Service de l'eau :

Débit des sources au 5 juin 2024 : Source de la Censaire 67 l/min, Source de la Moille 71 l/min, Source Moulin des Vaux 77 l/min. Total 215 l/min.

Réseau : Prise d'échantillons du 29 avril et 17 juin 2024 : rien à signaler, tout est conforme aux prescriptions. Pour rappel, nous devons effectuer 4 séries d'analyses depuis 2024 et les deux premières sont adéquates. C'est une obligation fédérale, mais j'ai pris rendez-vous avec l'OFCO et nous avons pu revoir à la baisse le nombre d'échantillons demandé pour chaque série de prélèvements, puisque je trouvais que le nombre de prélèvements demandé à la base était trop élevé.

Le 18 décembre 2023, nous avons remplacé la vanne incendie et le débitmètre de la source de la Moille. Pour le débitmètre, nous rencontrons des problèmes de mesures. La conduite se remplit d'air depuis le captage, ce qui provoque des turbulences à l'arrivée au réservoir et fausse la lecture du débit. Nous allons donc installer une sortie d'air automatique, en espérant que cela règle le problème.

Le 24 juin 2024, donc aujourd'hui, nous avons remplacé les filtres à charbon actif à la source de la Moille avec prise d'échantillons pour confirmer que tout est en ordre. C'est une demande de l'OFCO.

Chantiers des Granges : Nous avons toujours des venues d'eau souterraines qui nous freinent énormément. Une évaluation des coûts a été effectuée avec le bureau Herter & Wiesmann par rapport au préavis. Nous avons étudié un nouveau profil de fouille sur le dernier tronçon, ce qui nous a permis d'avancer plus rapidement et avec moins de profondeur de fouille, mais qui implique de poser une pompe à eaux usées (EU) chez M. Willy Schwab. Ces décisions ont été prises car il n'était plus possible de continuer à travailler dans des conditions pareilles.

Le chantier est quasiment terminé, il reste à effectuer l'installation de la pompe EU chez M. Willy Schwab. Nous avons rendez-vous demain (25 juin 2024) pour programmer la mise en place de celle-ci et de la pompe EU au Moulin des Vaux chez M. Burnier. Nous pourrions normalement tirer des résultats de cette opération d'ici mi-septembre 2024.

AIEJ :

Augmentation du prix d'achat de l'eau aux communes : nous avons présenté un préavis au Conseil Intercommunal du 2 mai 2024 pour passer de 40 cts à 60 cts le m³, avec une adaptation de la répartition des frais fixes à charge des communes, ce qui a été accepté à l'unanimité, même avec un bouclage des comptes 2023 présentant un excédent de charges de CHF 10'223.83. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Pour le chantier en collaboration avec la commune de Pully, de Montpreveyres et de l'AIEJ, il y a aussi du retard lié aux différentes offres pour l'équipement du coupe-pression de la Melette. Les travaux devraient se terminer fin 2024.

Plan directeur de l'AIEJ : Nous travaillons toujours sur ce plan. Ce n'est pas simple, mais très enrichissant. L'idée globale est de réduire la complexité du réseau d'eau, afin de réduire les frais. Nous

espérons présenter le projet aux municipalités pour l'automne 2024 et un préavis aux Conseils Intercommunaux au printemps 2025.

M. Martin Rod

Chapelle :

Nous avons reçu la demande d'un paroissien de poser une main courante aux petits escaliers donnant accès à la chapelle depuis la route. Nous avons décidé d'accepter cette requête, qui représente un montant de CHF 1'030.00 et nous allons en profiter pour refaire les deux petits murets qui jouxtent les marches et qui sont en train de s'affaisser, pour un montant de CHF 4'355.00.

Colonie :

Nous avons adjugé les appels d'offres réalisés pour le géologue, l'ingénieur CVS, l'ingénieur électricien et l'ingénieur civil. Au vu des montants en jeu, chaque procédure était menée de gré à gré (en prenant la moins contraignante), pour un total de CHF 81'481.60.

Ces ingénieurs vont nous permettre de créer les appels d'offres de tous les corps de métiers nécessaires pour la réalisation de ce bâtiment, et de pouvoir budgétiser le montant des travaux sur les offres entrées, ce qui doit nous permettre d'établir le préavis de construction et de soumettre la somme la plus juste possible au Conseil.

Il faut noter que le montant de CHF 81'481.60, pour ces 4 postes d'ingénieurs, est inférieur aux CHF 150'000.00 estimés selon le préavis du crédit d'étude (Préavis N° 03/2022 de CHF 390'000.00 au total). C'est donc une bonne surprise.

Autre surprise, la Division des monuments et sites du Canton de Vaud m'a contacté mardi passé car il y a eu une demande d'un citoyen de Ropraz pour réévaluer la note au recensement architectural du bâtiment. S'en est suivie une visite sur place, durant laquelle des relevés photographiques ont été faits. Nous recevrons prochainement un rapport qui pourrait relever la note de 4 à 3 sur certains aspects du bâtiment, ce qui reste une note indiquant une compétence communale. Je leur ai demandé de se dépêcher de rendre leur rapport, puisque le bâtiment pourrait être détruit cette année encore.

PACom :

Nous avons un dépassement de budget de CHF 27'297.10 à ce jour. Selon le préavis N° 9/2017, le Conseil avait octroyé la somme de CHF 50'000.00 pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA).

En 2024, soit 7 ans après, nous avons dépensé la somme de CHF 77'297.10. La subvention cantonale n'est pas comptabilisée dans ce montant.

Ce dépassement s'explique par la longueur des procédures et des dossiers supplémentaires demandés par le Canton, par exemple : le cahier des plans des espaces réservés aux eaux, la carte des dangers naturels avec évaluation des dangers sur chaque parcelle par des ingénieurs, etc...

Pour la suite du dossier, nous rencontrerons Mme Luisier-Brodard et ses services le 22 juillet 2024. Nous communiquerons les conclusions de cette entrevue canton-commune au Conseil et nous reviendrons vers vous avec un préavis rectificatif et également pour la suite à donner au PACom.

Mme Jördis Tietje-Girault

Routes :

Il n'y aura pas de gros travaux sur nos routes cette année, juste de l'entretien (donc le reprofilage), y compris le chemin Creux qui est assez endommagé. Les travaux se feront à priori demain, 25 juin 2024, par une entreprise.

Mobilité :

Le nouvel horaire des transports publics pour l'année 2025, qui entrera en vigueur le 15 décembre 2024, contient de nombreux changements pour la ligne 10.362 (Epalinges-Moudon). Il y aura notamment un décalage des passages pour conserver les correspondances avec les trains à Moudon en heures de pointe et en heures creuses et une légère baisse du nombre de passages.

La statistique sur LHand et navettes : Pour répondre à la LHand, la commune avait opté pour la solution "navette", présentée au dernier Conseil en décembre 2023. Entre janvier et mars 2024, cette prestation a été demandée 89 fois en Suisse. Une demande coûte entre 450.00 et 500.00 francs à la commune.

Il sera bientôt possible d'acheter des "cartes journalières dégriffée Communes" à des prix réduits auprès du greffe. Le prix dépend de plusieurs critères et le paiement se fait en espèces au bureau communal. Par exemple, acheté au moins 10 jours avant la journée du voyage, le billet coûte CHF 39.00 avec le demi-tarif.

PECC (Plan Énergie et Climat Communal) :

La première année de la mise en œuvre des mesures de notre plan climat s'est terminée fin avril 2024 et le suivi des mesures a été envoyé au canton. Nous attendons les commentaires des bureaux respectifs.

La commune a reçu le rapport du bureau de biologistes sur la biodiversité, les espèces envahissantes et la santé publique et a adopté la plupart des recommandations. Les espaces verts à Ropraz sont divisés en 4 types (gazon intensif et extensif, prairie extensive I et II), avec une gestion différenciée pour promouvoir la biodiversité. Pour mieux comprendre la différence entre ces 4 types, si nous prenons les 2 extrêmes, un gazon intensif peut être tondu 10 à 12 fois par année, alors qu'une prairie extensive II ne peut être tondu qu'une seule fois par année. Ceci prend effet au 1^{er} juillet 2024.

Avec l'acceptation de la nouvelle loi sur l'énergie, le système CEL (communauté électrique locale) permet la distribution de l'électricité autoproduite au sein d'un quartier ou d'une commune via le réseau public (ce qui n'était pas possible jusqu'à présent).

Affaires sociales :

APERO (Accueil petite enfance réseau Oron) : Le réseau compte 12 communes et a accueilli les enfants de 1044 familles en 2023. L'année se termine avec un bénéfice de CHF 520'257.42 pour le réseau APERO, attribué au compte de réserves pour des futures structures.

Le montant total des comptes s'élève à CHF 16'802'980.21.

ARAS (Association régionale d'action sociale) : Durant l'Assemblée Générale 2024, les comptes 2023 et le budget 2025 ont été adoptés. Seuls les frais d'administration des organes de l'ARAS Broye-Vully sont à la charge des communes à hauteur de 50cts/habitant. Le 31.12.2023, la région comptait 47'143 habitants. Les excédents de charges pour ce chapitre sont de CHF 3'563.60 pour les comptes 2023 et de CHF 5'228.50 pour le budget 2025. Ils sont enlevés du capital de l'Association, qui s'élève à CHF 128'864.21 au 31.12.2023. Cela veut dire que nous ne devons pas payer plus que les 50cts facturés à chaque habitant durant l'année écoulée.

Culture :

Prix Rod : Le jury du prix Rod édition 2024 s'est réuni deux fois cette année et sélectionnera le lauréat ou la lauréate en juillet.

Un petit rappel : Les membres de l'association du prix Rod reçoivent chaque année une invitation à la cérémonie et une copie du livre.

La cérémonie est d'ailleurs ouverte à la population de Ropraz.

L'Estrée : La Fondation l'Estrée montre actuellement (et jusqu'au 28 juillet 2024) une exposition de 2 artistes, intitulée « Phusis - Traverser le paysage ». Les tableaux du peintre Nicolas Pahlisch sont un hymne à la nature. Il fera une visite guidée le samedi 6 juillet 2024 à 15h. Le sculpteur Henri Bertrand présente ses œuvres intitulées "Terrestres". Le dimanche 30 juin 2024 à 11h aura lieu à l'Estrée un événement "Echos", où l'art rencontre le vin avec une dégustation de vin animée par Jean Matter.

Le Journal de Ropraz : Depuis cette année, la Commune publie de nouveau le journal de Ropraz avec des informations, des articles, l'agenda de la Commune, mais aussi des communications de la Municipalité. Toutes les contributions sont bienvenues.

Questions :

Mme Valérie Ramuz : Merci pour le journal. J'ai une question concernant le PECC : est-ce obligatoire pour les communes ?

Mme Jördis Tietje-Girault : Il est désormais obligatoire de choisir une sorte de plan-énergie. Il existe plusieurs options, dont celle de faire son propre plan.

Mme Valérie Ramuz : Ces options alternatives sont-elles validées par le Canton ? Est-ce que le PECC de la commune de Ropraz l'est également ?

Mme Jördis Tietje-Girault : Le plan de Ropraz est validé, car c'est justement celui proposé par le Canton.

Mme Valérie Ramuz : Est-ce qu'il y a moyen de savoir ce qu'on a dépensé pour ce PECC par rapport aux subventions reçues ?

M. Daniel Henry : Je donne la parole à la boursière Mme Dominique Perroud sur cette question.

Mme Dominique Perroud : Nous avons dépensé CHF 6'882.75 pour le PECC en 2023, contre CHF 3'405.00 de revenus.

Mme Valérie Ramuz : Il semblerait que nous payions donc quelque chose à double.

Mme Dominique Perroud : Je n'ai pas les comptes de 2022 avec moi, donc je ne peux pas répondre à cela, mais je peux vous dire que nous avons ouvert un nouveau compte spécialement pour le PECC cette année.

Mme Jördis Tietje-Girault : J'ajoute que la dernière mesure prise sur la biodiversité nous a coûté CHF 6'000, mais CHF 4'000 ont été payés par le Canton, et seront reportés seulement sur les comptes de 2024.

M. Grégory Ruch : J'ai une question par rapport aux bénéfices du réseau APERO, car je paie pour faire garder mes enfants et je suis un peu choqué qu'ils fassent CHF 500'000.00 de bénéfice, d'autant qu'ils sont subventionnés par les Communes, non ?

Mme Jördis Tietje-Girault : C'est exact et c'est même un plus gros bénéfice en réalité, mais ils ont accordé une certaine somme aux parents et aux communes, ce qui permet de limiter l'augmentation des coûts. Il est pourtant vrai que ces montants augmentent chaque année, mais cela est dû aux parents avec un haut revenu – le nombre de personnes qui gagnent plus de CHF 130'000.00 (seuil à ne pas dépasser pour recevoir des subventions) avait été mal estimé ; c'est pour cela qu'il y a un si grand bénéfice. Le comité de direction a opté pour la décision de garder cet argent (en partie) pour de futures structures. Lors de la dernière assemblée, on nous a informé que 144 enfants étaient en attente.

M. Jérôme Porchet : Il s'agit précisément de 190 enfants en attente d'une place au sein du réseau APERO à l'heure actuelle.

Mme Jördis Tietje-Girault : Aucune nouvelle structure n'a été créée cette année, mais on envisage d'en créer une prochainement pour cette raison.

M. Gabriel Roch : Au mois de juin, l'herbe était plus haute que les poteaux de délimitation sur la route de la Chapelle, c'était dangereux. Il s'agit certainement de la partie cantonale, mais ne passent-ils qu'une fois par année pour tondre ici aussi ?

Mme Jördis Tietje-Girault : On applique le plan biodiversité partout, mais normalement les poteaux doivent être dégagés selon des normes. Il faut dire que le canton est assez « vert ».

M. Jérôme Porchet

Cultes :

Une assemblée de paroisse extraordinaire a eu lieu afin de parler de l'utilisation des temples et églises pour des cérémonies d'adieu laïques. Le principe a été accepté sous conditions. Un représentant du Conseil de paroisse sera présent, les symboles religieux resteront en place. Une convention sera établie. Il est à noter que très peu de cas se sont produits jusqu'ici dans notre paroisse.

Assemblée de paroisse de printemps le 18 avril 2024 à Ropraz : Acceptation des comptes 2023 avec CHF 69.22 de bénéfice. L'élection du Conseil de paroisse a occupé la majeure partie de cette séance. Le Conseil voulait 7 personnes (ce nombre reflète leur décision, ce n'est pas une obligation), mais ils ne seront que 6, faute de candidats. Il se compose de Jean-Claude Chamorel, Régine Lavanchy, Monique Blumenstein, Gérald Morier-Genoud, Claire-Lise Chollet (présidente du Conseil de paroisse), Mina Balissat et Bertrand Quartier (diacre référent de la paroisse). L'élection des délégués au Conseil régional s'est également faite durant cette assemblée ; 4 personnes ont été élues sur les 6 qui auraient pu être envoyées. Une grosse réforme des paroisses est en cours au Synode. Actuellement, on compte 86 paroisses dans le canton, qui devraient être regroupées pour arriver entre 20 et 30. Le nouveau Conseil a été installé le 26 mai 2024 lors du culte à Corcelles-le-Jorat.

Le « EL JIRE » (le gîte à Montpreveyres) a fait son assemblée générale le 3 mai 2024. 760 pèlerins y sont passés depuis l'ouverture, dont 267 en 2023. Il n'existe pas de tarif fixe pour une nuitée, chacun donne ce qu'il veut, et la moyenne des dons est de CHF 31.00. En comparaison aux autres gîtes, celui-ci fonctionne donc très bien. Il n'y a cependant que 4 lits et c'est pourquoi un projet d'agrandissement est en cours, mais cela nécessite une recherche de financement qui s'avère compliquée. Il y a la possibilité d'avoir un prêt sans intérêt de la part de la fondation paroissiale pour ce type de construction de CHF 200'000.00 sur 50 ans. Les prix augmentant, on est maintenant sur un projet dont le coût s'approche du million. C'est pourquoi les statuts de l'association ont été modifiés afin que la place de la paroisse y soit plus explicitement précisée, de sorte à faciliter les opérations. D'autres pistes pour obtenir des sommes importantes sont bien avancées, notamment auprès du Canton et de la COREB. En revanche (et malgré le grand espoir qui y était placé), la Loterie Romande ne donnera rien.

Déchets :

La traditionnelle assemblée des communes actionnaires de la SATOM a eu lieu le 21 mars 2024. La turbine qui avait brûlé le 6 novembre 2022 est maintenant remplacée, il ne restait que des finitions à réaliser. Le coût de cet incident s'élève à plus de 46 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable, d'autant qu'il a fallu plus d'une année pour régler le souci. Il n'y aura pas de frais pour les actionnaires, c'est l'assurance qui prendra d'abord en charge les coûts, puis qui se retournera éventuellement contre le potentiel fautif. La SATOM est satisfaite du travail de cette assurance et des entreprises locales qui ont permis la réfection de cette turbine, malgré la complexité de la gestion des déchets durant cette période.

CAD (chauffage à distance) : L'étape de raccordement du Chablais vaudois commence en direction d'Aigle, où des travaux sont déjà en cours, notamment pour raccorder des bâtiments communaux. Une société séparée a été créée, pour éviter le monopole de la SATOM ; de même que Gastrovert, qui s'est mise en partenariat avec d'autres usines de revalorisation des déchets, car le marché sortait du cadre régional pour aller dans d'autres cantons.

Assemblée générale de la SATOM le 12 juin 2024 : Départ du président du Conseil d'administration M. Christian Neukomm de Montreux, qui a été remplacé par le Président de la Commune de Monthey, M.

Stéphane Coppey. Le nombre d'actions a été revu en fonction de la population. Notre commune en a 4 de plus (soit 17) sur un total de CHF 10'000.00.

Le 23 mars 2024 a eu lieu la journée « coup de balai ». Notre commune a participé avec 34 personnes et 200 kg de déchets divers ont été ramassés

Le local de la déchetterie a été entièrement nettoyé et le coin TROC remanié afin d'être plus attractif. Il reste quelques aménagements à faire dans les prochains mois.

ASIJ :

L'assemblée intercommunale a eu lieu le 12 juin 2024 à Corcelles-le-Jorat, les préavis suivants ont été soumis et accepté par le Conseil intercommunal de l'ASIJ :

- Préavis 01/24 – Demande de crédit de CHF 240'000.00 pour la pose de capteurs photovoltaïques au Collège du Raffort.

- Préavis 02/24 – Comptes 2023 et rapport de gestion

Comptes 2023 : Charges pour les communes : CHF 8'389'618.45, inférieur de CHF 652'381.55 à celui budgété de CHF 9'042'000.00. Pour Ropraz CHF 325'959.08, soit un coup par élève de CHF 4'590.97 (budget 2023 : CHF 372'740.77 ou par élève CHF 4'840). L'endettement est stable avec CHF 55'250'000.00.

Collège Gustave Roud à Carrouge : Des retouches doivent encore être faites par l'entreprise HRS selon 10 points que nous jugeons cruciaux avant de finaliser les comptes et le préavis de cette construction. Coûts actuels : Crédits accordés par le Conseil Intercommunal de l'ASIJ selon préavis (y compris crédit d'études) : CHF 38'260'000.00. État des coûts (hors amortissement 2023) au 11.06.2024 : CHF 34'122'981.35.

Emprunts à ce jour pour le financement du collège : CHF 33'500'000.00. Le CD ASIJ a mis en place une commission afin d'étudier l'évolution démographique et son impact éventuel dans les prochaines années sur nos infrastructures.

COREB / ARBV :

L'Assemblée Générale de ces deux entités s'est tenue le 16 mai 2024. On ne parle pas souvent de ces entités. La Communauté régionale de la Broye (COREB) est un organisme de développement régional qui regroupe les Associations de l'ARBV (Association Région Broye Vully Vaud) et de l'Ascobroye (Association des Communes de la Broye Fribourg), ainsi que des membres privés. La COREB soutient et encourage les entreprises, les communes et les institutions broyarden afin de favoriser un développement régional harmonieux et durable. Elle crée des ponts entre les acteurs de la Broye intercantonale pour mener des actions dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, ainsi que dans d'autres projets d'intérêt régional. J'en parle un peu plus aujourd'hui, car nous sommes souvent peu concernés par les sujets qui y sont discutés, surtout tournés vers les grands sites industriels de Payerne, Avenches, Lucens, etc. Cependant, dans le cadre du Plan Directeur Régional (PDR), Les Conseil communaux devront se prononcer sur le « plan des zones d'activités régionales ». Pour nous, ces zones sont déjà pleines, mais les membres du Conseil de L'ARBV seront néanmoins appelés à se prononcer.

Sports :

FCJM : Le 24 avril 2024 a eu lieu l'Assemblée Générale, qui n'a rien marqué de particulier, sinon quelques changements au comité. Une assemblée concernant les infrastructures s'est déroulée le 7 mai 2024. Des points de situation sur les travaux effectués durant l'année 2023 y ont été discutés, y compris le grillage qui n'était pas prévu. Les prochains gros investissements envisagés sont :

- Le remplacement de l'éclairage par des LED (car on ne trouve bientôt plus d'ampoules de remplacement), qui est estimé à environ CHF 75'000.00, mais il existe la possibilité d'avoir des subventions.
- Le projet des vestiaires, qui a été retravaillé suite au refus des communes du précédent projet, jugé trop « luxueux ». Deux nouvelles ébauches de projets nous ont été présentées. Un a été retenu et les communes ont donné leur accord afin que le club pousse l'étude plus loin. Un point

d'attention a été donné quant au coût final et à sa répartition entre les différents acteurs du projet. Actuellement, le projet est estimé à environ CHF 1'000'000.00, ce qui représenterait un coût de CHF 68'000.00 pour Ropraz, si tous les coûts sont à la charge des communes (ce ne sera pas forcément le cas).

Sites pollués :

Le canton a réouvert environ 600 sites pollués pour lesquels il demande de nouvelles analyses. Actuellement, la parcelle 170 de la Z.A. d'Ussières (appartenant à la Commune) fait l'objet d'un suivi à cause de l'entreprise Polyform qui s'y trouvait. Nous avons eu plusieurs échanges avec le Canton et avons déjà envoyé un rapport historique fin 2023. Le canton a demandé des analyses plus poussées que celles que nous avons prévues et mises au budget 2024. Nous avons négocié et une partie de ces analyses a pu être retirée du cahier des charges, mais il reste néanmoins à effectuer des analyses de la nappe phréatique. Malgré toutes les fouilles ayant été faites dans cette parcelle, les sondages n'étaient jamais les bons, d'après le Canton. Il n'en reste pas moins que la somme mise au budget, soit CHF 12'000.00, sera certainement dépassée. Des appels d'offres sont en cours via notre bureau d'ingénieur AQUAGEO. Il semblerait que notre déchetterie doive également faire l'objet d'un suivi (encore une fois, malgré les analyses faites durant les travaux), puisque le Canton l'avait vraisemblablement oubliée.

Questions :

M. Jean-Daniel Savary : À propos de la déchetterie, j'aimerais préciser qu'à chaque fois qu'on y va, le personnel est de bon conseil et la déchetterie toujours propre.

M. Jérôme Porchet : Merci, il est toujours agréable d'entendre ce genre de remarque.

M. Daniel Henry

Personnel communal :

J'ai eu un téléphone ce matin avec notre employé communal, M. Charly Troillet. Je me permets de vous transmettre de ses nouvelles, car j'ai eu beaucoup de questions à son sujet. Le moral est bon, il est en stade de rémission et a terminé la chimio. Il a commencé la physio afin de refaire sa musculature. Il salue bien tout le monde et nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Comme vous avez sûrement pu le constater, nous avons engagé M. Pascal Stucki de Ropraz pour une durée de 6 mois (renouvelable), afin de remplacer M. Charly Troillet.

Forêts :

Vendredi 21 juin 2024, la Municipalité en compagnie du garde forestier, M. Marc Rod, a procédé au martelage de nos coupes de bois pour la saison 2024-2025.

Notre possibilité d'abattage étant d'environ 570 m³, nous avons décidé de marteler env. 500 m³, afin de laisser une réserve pour de l'éventuel bois bostryché.

Épuration :

Pour rappel, EMB = Épuration Moyenne-Broye (dont la Commune de Ropraz fait partie).

Le Projet régional d'épuration des eaux en bref : Le projet régional fédère 28 communes vaudoises et fribourgeoises entre Montpreveyres et Granges-sous-Trey et vise à regrouper 6 stations d'épuration en une seule.

Ce regroupement permettra de :

- Remplacer des installations en fin de durée de vie technique et ne répondant pas toujours aux exigences actuelles de protection des eaux
- Traiter les micropolluants pour toute la région
- Améliorer significativement la qualité des eaux de la Broye
- Bénéficier de subventions cantonales et fédérales
- Mutualiser les coûts et bénéficier d'un certain effet d'échelle

Le chantier à la STEP de Lucens a démarré et ceux des réseaux démarreront après l'été 2024.

Objectifs du calendrier :

- Mettre en service le prétraitement, le traitement biologique, ainsi que le traitement des boues d'ici 2026
- Dans le même délai, raccorder toutes les STEP, ce qui permettra de dissoudre les différentes structures intercommunales
- Mettre en service le traitement de micropolluants, le bâtiment de service et terminer les travaux sur le site de Lucens d'ici 2028

Journée des aînés

Il s'agit d'une journée traditionnelle dans notre Commune et cette année, la municipalité a décidé de s'associer aux 3 autres communes dont les Jeunesses organisent les Rencontres des Jeunesses campagnardes vaudoises. Les aînés des communes de Ropraz, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Servion partageront un repas sur le site de la fête (à Mézières) le 11 juillet 2024.

Communications

Le bureau communal sera fermé du 31 août au 17 septembre 2024.

La journée des jeunes se déroulera le 21 septembre 2024.

7. Préavis 01/2024 – Rapport de gestion 2023 de la Commune de Ropraz

M. Dominique Ecoffey, président et rapporteur de la Commission de Gestion, fait la lecture du rapport.

Le rapport et le préavis concordent.

Le préavis 01/2024 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 02/2024 – sur les comptes 2023 de la Commune de Ropraz

M. Dominique Ecoffey, président et rapporteur de la Commission de Gestion, fait la lecture du rapport.

La Commission de Gestion propose d'approuver le préavis, d'adopter les comptes, d'en donner décharge à la Boursière, Mme Dominique Perroud, et de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion.

M. Jean-Daniel Savary : Concernant le rapport de la Municipalité, il est écrit dans les conclusions que la Municipalité félicite la boursière ainsi que la secrétaire, ce qui est tout à fait justifié. Ce qui me gêne, c'est que nous aurions pu en profiter pour placer un mot pour M. Charly Troillet, gravement malade en 2023, qui a continué à travailler aussi longtemps que possible et est resté fidèle à la Commune pendant 30 ans.

M. Gabriel Liechti : Je propose de le rajouter au PV de décembre 2023.

M. Julien Leyvraz : Ce sera fait.

M. Daniel Henry : Il est vrai que la Commission de Gestion nous a fait la remarque lorsque nous l'avons reçue, mais ceci concerne le rapport de gestion ; or, nous parlons maintenant des comptes, mais nous en prenons note. Sachez tout de même que je lui téléphone toutes les semaines et que nous ne l'oublions pas. Il est vrai que nous aurions pu lui mettre un mot.

M. Hubert Girault : Pour appuyer ce point, il y a aussi une personne qui a remplacé M. Charly Troillet au pied levé et qui n'est pas mentionnée.

M. Daniel Henry : Pour répondre à cela, nous avons engagé M. Pascal Stucki [...]

M. Hubert Girault : Je parle de M. Olivier Desmeules.

M. Daniel Henry : Dans ce cas, il doit s'agir d'une omission, mais cela allait de soi pour la Municipalité. J'en prends la responsabilité et m'en excuse.

Le préavis 02/2024 est accepté à l'unanimité

9. Préavis 03/2024 – sur l'arrêté d'imposition 2025-2026 de la Commune de Ropraz

M. Julien Diserens, président et rapporteur de la Commission des Finances, fait la lecture du rapport. Le rapport et le préavis concordent.

Le préavis 03/2024 est accepté à l'unanimité.

10. Nominations statutaires

M. Gabriel Liechti : Comme chaque année, nous élisons le-la président-e, le-la vice-président-e, les scrutateurs-rices, ainsi que deux nouveaux membres pour les commissions de gestion et des finances. En plus de cela, l'actuel représentant du Conseil Général de Ropraz à l'ASIJ, M. Yves Flaction, quitte ses fonctions. Il nous faut donc élire quelqu'un pour le remplacer.

Après ces précisions, l'assemblée procède aux votes. M. Simon Gilliéron se propose comme scrutateur suppléant et est élu par applaudissements, mais devant le peu d'engouement pour le poste de suppléant de la Commission de gestion, il modifie sa candidature pour occuper cette dernière fonction et c'est Mme Pauline Henry qui le remplace en tant que scrutatrice suppléante. Le Conseil Général de Ropraz accepte cette modification.

Voici donc les rôles des Conseiller-ère-s tels que votés :

Président : M. Gabriel Liehti
Vice-Président : M. Maxime Montagrin
Scrutatrices : Mmes Paulette Lüthi et Monique Henry
Scrutateur-riche-s suppléant-e-s : M. Michael Ramuz et Mme Pauline Henry
Commission de gestion, suppléant : M. Simon Gilliéron
Commission des finances, suppléante : Mme Valérie Ramuz
Représentant du CG à l'ASIJ : M. Julien Diserens

11. Divers et propositions individuelles

M. Daniel Henry : Au nom de la Municipalité, je vous remercie pour l'acceptation de ces trois préavis et vous souhaite un bel été... s'il arrive un jour.

M. Gabriel Liehti : Je remercie la boursière communale, Mme Dominique Perroud, pour sa présence ce soir.

Puisqu'il n'y a pas d'autres remarques, la séance est close à 21h10.

Le Président :

Gabriel Liehti



Le Secrétaire :

Julien Leyvraz